ANNEE SCOLAIRE 2021/2022



Service Accueil Scolaire et Loisirs 3, place Roger Delthil 82 200 Moissac ☎ 05.63.04.65.30 facturation.scolaire@moissac.fr

Veuillez remplir en majuscule l'ensemble des champs

Partie réservée à l'administration
Ecole fréquentée en 2020/2021 :
Rentrée 2021/2022
Ecole:
Classe:
Date d'inscription au service

DOSSIER MAIRIE

Demande d'inscription en école élémentaire pour l'enfant :

Joindre obligatoirement au dossier :

- Photocopie d'un justificatif de domicile datant de moins de 3 mois (facture EDF, eau, contrat de location)
- Photocopie du livret de famille (pour les enfants nés à l'étranger un extrait d'acte de naissance traduit en français)
- Photocopie de l'attestation CAF ou MSA en cours de validité

A savoir : tout dossier incomplet sera refusé. Aucune photocopie ne sera réalisée sur place

INFORMATIONS SUR L'ENFANT

NC	DM		PRENO	M	SEXE	::F M:		
Né	e (e) le	A :		Nationalité	1			
ΑĽ	DRESSE				Code postal			
VII	LLE				·			
	50015							
	ECOLE ELEMENTAIRE :	CP Enfant né en 2014	CE1 Enfant né en 2013	CE2 Enfant né en 2012	☐ CM1 Enfant né en 2011	CM2 Enfant né en 2010		
		I	I		I			
Fr	ères et sœurs							
No	om :	Prér	nom. :	E	Ecole/classe :			
	om :		nom. :		Ecole/classe :			
	om :		Prénom. :		Ecole/classe:			
No	om:	Prér	nom. :	E	cole/classe :			
es p	☐ 1 site bilin☐ 1 site ense	de ces trois modes lez la case correspo gue français occitan gue français occitan eignement musical o	d'enseignement, dè ndante et demande au groupe scolaire à partir de la MS à prchestre à l'école a	r l'information complé Louis Gardes quartie l'école maternelle du u groupe scolaire Mo	mentaire. er St Benoît Sarlac	e résidence sur la commu		
	MEDECIN - NOM :		TELE	PHONE				
	Problème de santé, n	maladie chroniqu	e OUI		NON 🗆			
	Allergies		OUI		NON 🗆			
	Si oui un Projet d'acc être mis en place par		devra					
	Vaccinations obligato		OUI		NON 🗆			
	Contre-indication à la	pratique d'activ	ité _{Prési}	507				

Précisez

Précisez

physique et sportive

Votre enfant porte-t-il des lunettes, prothèses

auditives, prothèses dentaires etc...

AUTORISATIONS

Autorisati	on	de soin e	et d	'hospit	tali	isa	tion	
l'autorice	٦	nersonne	l n	nunicina	al	à	nrer	

e personnel municipal, à prendre, sur avis médical, toute mesure urgente (hospitalisation, intervention chirurgicale, transfusion) en cas de symptôme et/ou d'accident survenu à l'enfant pendant le temps péri et extrascolaire.

Autorisation de publier des photos, des vidéos		
Autorisez-vous la publication de photos, des vidéos de	OUI 🗆	NON [
votre enfant ?	001 🗆	NON □.
L'utilisation de ces images sera réservée à la structure		
d'accueil (affichage, diaporama, album photos, page		
Facebook du service enfance) ainsi qu'à la		
communication municipale (journaux municipaux et site web). Tout autre usage devra faire l'objet d'une		
autorisation spécifique.		
adionsalion speemque.		
Autorisation à participer aux sorties périscolaires	.	
J'autorise mon enfant à participer aux sorties		
	oui 🗆	NON □.
Autorisation de sortie		
Elémentaire seulement)	oui 🗆	NON 🗆
L'enfant est-il autorisé à partir seul à partir de 16H15 sortie de l'école ?	00. 🗆	
17h15 après la première heure d'ALAE	oui 🗆	NON 🗆
18H00 après la deuxième heure d'ALAE		
	OUI 🗆	NON 🗆
	'	
Personnes à contacter en cas d'urgen	ce et autorisées à v	venir chercher l'enfant
	esponsables légaux	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
Personne 1	Personne 2	
Nom	Nom	
Prénom	Prénom	
Téléphone	Téléphone	
Portable	Portable	
Personnes autorisées	à venir chercher l'o	enfant
en dehors des r	esponsables légaux	
Personne 1	Personne 2	
Nom	Nom	
Prénom	Prénom	
Téléphone	Téléphone	
Portable	Portable	

RESPONSABLES LEGAUX DE L'ENFANT

Père □ Mère □ Autre □	Père
Nom	Nom
Prénom	Duface
Adresse	Adraga
Ville	Ville
Téléphone	
Portable	Portable
Email	Email
Situation familiale:	Situation familiale :
Marié □ Divorcé séparé □ Vie maritale	□ Marié □ Divorcé séparé □ Vie maritale □
Pacsé Monoparentale Veuf/veuve	
Autorité parentalei Conjointe □ Père □ Mère □ I	Responsable légal 1 Responsable légal 2 Autre
Profession	Profession
Nom de l'employeur	
Adresse employeur	
Téléphone	
ASSURANCE Compagnie	N° de contrat
Compagnie	
CompagnieResponsabilité civile	OUI NON
Compagnie	
CompagnieResponsabilité civile	OUI NON
Compagnie	OUI
Compagnie	OUI
Compagnie	OUI
Compagnie Responsabilité civile Responsabilité individuelle accident pussigné (e) consable légal (e) 1 de l'enfant, titulaire de l'autorité ste sur l'honneur, l'exactitude des renseignements fonce de tout changement éventuel (adresse, problène ponnais également avoir pris connaissance du règle aire, conforme à la délibération du conseil municipal	OUI
Compagnie Responsabilité civile Responsabilité individuelle accident pussigné (e) consable légal (e) 1 de l'enfant, titulaire de l'autorité ste sur l'honneur, l'exactitude des renseignements fonce de tout changement éventuel (adresse, problène des renseignement avoir pris connaissance du règle aire, conforme à la délibération du conseil municipal	OUI NON NON NON NON NON NON NON
Compagnie Responsabilité civile Responsabilité individuelle accident pussigné (e) consable légal (e) 1 de l'enfant, titulaire de l'autorité ste sur l'honneur, l'exactitude des renseignements fonce de tout changement éventuel (adresse, problèn connais également avoir pris connaissance du règle aire, conforme à la délibération du conseil municipal conseil municipal conseil municipal	OUI NON NON NON NON NON NON NON
Compagnie Responsabilité civile Responsabilité individuelle accident pussigné (e) consable légal (e) 1 de l'enfant, titulaire de l'autorité et e sur l'honneur, l'exactitude des renseignements fonce de tout changement éventuel (adresse, problèn ennais également avoir pris connaissance du règle eire, conforme à la délibération du conseil municipal e://	OUI NON NON NON NON NON NON NON
Compagnie Responsabilité civile Responsabilité individuelle accident pussigné (e) ponsable légal (e) 1 de l'enfant, titulaire de l'autorité te sur l'honneur, l'exactitude des renseignements fonce de tout changement éventuel (adresse, problèn ponnais également avoir pris connaissance du règle pire, conforme à la délibération du conseil municipal circ//	OUI

En cas de décision de justice, veuillez présenter le jugement du Juge aux affaires familiales (JAF)

¹ 1 Par principe les deux parents exercent l'autorité parentale, sauf décision de justice contraire. Si séparation des parents et à défaut de jugement l'autorité parentale reste conjointe et les deux parents exercent les mêmes droits, notamment en ce qui concerne la résidence de l'enfant.